



## UNE OCCASION UNIQUE DE DELIVRER UN MESSAGE FORT AU MANAGEMENT SAP

La représentation démocratique est un acquis que les employeurs cherchent à détourner en favorisant des syndicats complaisants et résignés. A la CGT@SAP, nous ne confondons pas les rôles. Nous sommes là pour défendre les salariés, leur emploi, leurs conditions de travail, leur formation et leur salaire contre toutes les atteintes d'un management qui veut gagner plus en dépensant toujours moins.

Nous ne serons pas les partenaires sociaux des régressions sociales; car aujourd'hui, « *Esprit constructif* », « *Réformes* », « *Conduite du changement* », « *Accords d'entreprise* » sont tous dévoyés dans la même direction : la suppression des libertés et des droits pour celles et ceux qui ne vivent que de leur travail.

### DES CONSTATS

- 1] L'accord RTT signé en 2012 par la CGC et la CFDT a fait perdre l'équivalent de 5 jours de RTT aux salariés non cadres issus de SAP. Trouvez-vous cela normal ?
- 2] Le dernier accord signé en 2016 par la CGC et la CFDT sur les déplacements professionnels ne permet de récupérer que 50% du temps passé en déplacement les dimanches et jours fériés ? Auparavant un salarié pouvait récupérer 100% du temps passé, même si peu de salariés osaient l'exiger. Qu'en pensez-vous ?
- 3] Les syndicats CGC et CFDT n'ont pas su obtenir une augmentation de salaire collective bénéficiant à l'ensemble des salariés. En revanche, la CGC et la CFDT chez SAP ont signé en 2016 un accord avec la direction qui garantit aux élus une augmentation de salaire au moins égale à l'augmentation moyenne de leur catégorie professionnelle. Quels intérêts défendent ces syndicats ? Surement pas les vôtres !
- 4] Savez-vous qu'un membre du CE, « accompagnateur » d'un voyage, paye la moitié du barème appliqué aux autres participants et conserve son compteur de points intact pour participer à d'autres voyages ? Actuellement, le budget des Activités Socio-Culturelles représente environ 1 300 euros par salarié. Trouvez-vous normal que certains élus CE s'octroient plus de 5 000 euros de subventions sur une même année ?
- 5] Est-il normal que les activités du CE, notamment les voyages, soient planifiées en fonction des goûts et des disponibilités des élus au lieu de prendre en compte les besoins des salariés qu'ils représentent ?
- 6] Trouvez-vous normal de ne pas être averti, avant chaque réunion du CE, de l'ordre du jour qui y sera traité, alors que cet ordre du jour est co-écrit par le secrétaire du CE et la Direction ?
- 7] Est-il normal que le CE passe son temps à se déclarer mal informé, sans renoncer pour autant à émettre des avis (positifs comme négatifs) en toute ignorance de cause, pour le plus grand bonheur de la Direction ?
- 8] Les Délégués du Personnel (DP) se contentent de poser des questions puis de transmettre aux salariés les réponses de la Direction, souvent insuffisantes, parfois d'une extrême mauvaise foi. A qui cela sert-il ?

### NOTRE VISION

Il faut mettre fin aux régressions sociales : plus SAP gagne de l'argent et moins les pratiques sociales sont avantageuses. Pour cela, il faut un syndicat fort, représentatif, mais aussi libre et indépendant de la direction et de toute influence extérieure. Savoir dire non est une nécessité pour s'opposer à la destruction systématique de notre patrimoine social. Mais résister ne suffit pas ; à la CGT nous portons de véritables propositions et projets pour faire progresser les droits et les conditions de vie des travailleurs (Sécurité Sociale Professionnelle, Nouveau Statut du Travailleur Salarié, partage du travail...).

## NOTRE PROGRAMME

- 1] Avertir les salariés des enjeux sociaux avant toute négociation collective. Puis débattre en Assemblée Générale avec les salariés avant toute signature d'accord d'entreprise les concernant ;
- 2] Tout mettre en œuvre pour limiter les conséquences néfastes (pour les salariés) d'accords signés par des syndicats complaisants et pro direction ;

En CE, HALTE aux passe-droits, STOP aux privilèges, NON au clientélisme !  
POUR une meilleure gestion des 2 millions € de budget Activités Socio-Culturelles

- 3] Favoriser la prise en charge des Activités Socio-Culturelles (ASC) directement par les salariés au sein de structures gérées par eux, pour développer plus d'activités et répondre à vos attentes réelles;
- 4] Répartir le budget entre ces structures en fonction du programme qu'elles présenteront au CE ;
- 5] Instaurer des processus et des contrôles pour éviter que quelques individus s'approprient les structures associatives et accumulent des subventions exorbitantes au détriment de leurs collègues ;

Assurer l'expression collective des salariés, pas celle personnelle des élus  
Faire participer davantage les salariés

- 6] Communiquer à tous les salariés les ordres du jour des réunions de CE avant leur tenue;
- 7] Organiser des Assemblées Générales de salariés spécifiques préalablement aux réunions plénières du CE, par exemple sur les sujets de réorganisations et pouvant impacter l'emploi ou le contenu des postes;

Des Délégués du Personnel (DP) actifs, courageux et disponibles

- 8] Ne pas hésiter à activer le droit d'alerte propre aux DP pour faire cesser tout harcèlement, toute atteinte à la dignité ou à la santé physique ou mentale d'un collègue mis en difficulté;
- 9] Saisir l'inspection du travail lorsque SAP ne respecte pas la Convention Collective ni même ses propres engagements, unilatéraux ou pris au sein d'accords collectifs d'entreprise;

**Pour le Progrès Social et la Préservation de mes Droits**  
**Dès le 22 septembre, je Vote CGT**

## L'équipe CGT 2016

Jean Girard  
Développeur

David Babut  
Testeur

Danielle Dumas  
Infirmière

Bruno Vicente  
Développeur

Rémi Astier  
Consultant

Stéphane Neufcourt  
Expert Produit (PE)

Eric Yahia  
Consultant

François Girard  
Testeur

Antoine Damecour  
Testeur

Pour en savoir plus, pour contribuer à notre action  
N'hésitez pas à nous contacter directement